

### *Stockage des déchets radioactifs*

Love Canal au Canada parce que notre gouvernement n'a pas voulu affecter assez de fonds pour s'assurer que les conditions de sécurité seraient respectées dès le début. Jusqu'ici, il a fallu démanteler 220 maisons, enlever des poutres et des murs devenus trop radioactifs. Il a fallu installer des cheminées dans 152 maisons pour permettre au radon accumulé de s'échapper dans l'atmosphère. Je dois signaler que le radon a eu des effets très sérieux sur la santé des travailleurs de l'uranium, mais que bien peu de recherches sont faites à ce sujet. Il a fallu enlever la terre sur laquelle reposaient 280 maisons parce que le minerai qui restait après le raffinage demeurait hautement radioactif. Au lieu de transporter ce minerai usé vers un endroit central—ce que tout gouvernement sensé aurait fait—on s'en est tout simplement servi pour combler des fossés ou, pis encore, comme matériau de remblayage dans des chantiers de construction. A ce jour, 104,225 tonnes de déchets ont été acheminés vers Chalk River, mais il reste encore 200,000 tonnes de terre contaminée à Port Hope. Et, à ma connaissance, le gouvernement n'a aucun plan pour faire face à ce grave problème.

Permettez-moi de citer une déclaration de George Wald, Prix Nobel 1967:

... nul ne sait comment entreposer ces déchets qui resteront dangereux pendant un demi-million d'années. Toute la civilisation humaine ne remonte qu'à près de 10,000 ans et nous voilà en train de produire des substances qui feront peser une menace mortelle sur l'avenir de l'humanité et sur la vie sur terre pendant des centaines de millénaires. A l'heure actuelle, ces substances sont tout simplement stockées à proximité des lieux de production, en attendant que quelqu'un trouve un moyen de s'en défaire.

J'appui bien sûr le bill d'initiative parlementaire présenté par le député de Fraser Valley-Ouest. Je me demande, si les déchets nucléaires avaient fait l'objet de mesures de sécurité adéquates, s'il aurait appuyé ouvertement l'industrie nucléaire qui pose aujourd'hui le plus grave problème auquel soit confrontée l'humanité sur cette planète. A mon avis, l'orateur du côté gouvernemental n'a fait que diluer le problème, monsieur l'Orateur, espérant calmer les appréhensions du public sur ce grave problème qui menace la santé et l'environnement des Canadiens.

**M. Doug Frith (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je voudrais dire aux trois orateurs qui m'ont précédé que je viens d'une circonscription voisine de celle d'Algoma d'où, comme chacun le sait, sont extraites de grandes quantités d'uranium qui servent de matière première pour la fabrication de l'hexafluorure d'uranium à Port Hope. En mai ou en juin dernier, on a annoncé que la raffinerie devant produire l'hexafluorure d'uranium serait à Blind River. Par conséquent, ma région du pays s'intéresse particulièrement au débat nucléaire.

Il va sans dire que tout gouvernement qui ne se préoccuperait pas sérieusement de l'élimination des déchets nucléaires manquerait à ses devoirs. Toutefois, certains députés d'en face semblent dire que notre gouvernement ne fait rien à l'heure actuelle pour encourager la recherche dans ce domaine. C'est bien loin de la vérité, monsieur l'Orateur. De nombreux Canadiens demandent un moratoire sur l'élimination des déchets nucléaires, mais, pour moi, cela revient à refuser de faire face à la réalité. Un important pourcentage de l'électricité consommée en Ontario est produite grâce à l'exploitation de l'énergie nucléaire. Comme l'a dit le député de Skeena (M. Fulton),

cela veut dire que les tubes de combustible usé sont à l'heure actuelle entreposés dans des bassins.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre, s'il vous plaît. L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Français]

### LA CONSTITUTION

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion de l'honorable Jean Chrétien (ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):

Qu'un Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner le document intitulé «Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada», publié par le gouvernement le 2 octobre 1980, faire rapport sur la question, et faire des recommandations dans son rapport quant à l'opportunité, pour les deux Chambres du Parlement, de présenter à Sa Majesté cette adresse, modifiée, le cas échéant, par le Comité;

Que la Chambre des communes désigne, dans les trois jours de séance qui suivent l'adoption de cette motion, quinze députés pour la représenter au sein du Comité spécial mixte;

Que le Comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le Comité ait le pouvoir de siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le Comité fasse rapport au plus tard le 9 décembre 1980;

Que le quorum du Comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autres décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité spécial mixte.

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Lorsque le débat a été interrompu à 5 heures, l'honorable député de Lincoln (M. Mackasey) avait la parole. L'honorable député de Lincoln a la parole.

[Traduction]

**L'hon. Bryce Mackasey (Lincoln):** Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai pris la parole à 5 heures, j'ai dit qu'à mon avis, la Confédération s'était avérée un véritable succès. J'ai parlé très brièvement de notre système économique, lequel a beaucoup évolué et consiste aujourd'hui en une combinaison des meilleurs aspects du système de la libre entreprise et des obligations sociales que nous avons envers nos concitoyens les moins